

## LA CRISE N'EST PAS POUR TOUT LE MONDE !

C'est le constat qu'il ressort du rapport de branche 2013 de la convention collective des Prestataires de services tertiaires\*.

Avec un chiffre d'affaires en hausse de **7%**, alors que l'effectif n'a évolué que de 1,5% et la masse salariale de 5%, la branche est loin d'être touchée par la crise comme le chante à longueur d'années les patrons, pour nous refuser toute augmentation de salaires ou toute amélioration de notre quotidien.

Pourtant, la rentabilité par salarié ne cesse de croître comme le démontre le tableau ci-contre.

Dans le même temps, nous assistons à une recrudescence des recours au CDD qui passe de 78% à **83,5%**, soit +5,5 points, et à un turn-over en net recul mais encore très important puisqu'il avoisine les **120%**.

Pour autant, cela n'empêche pas le patronat de la branche de nous sortir leurs violons pour nous affirmer, la larme à l'œil, qu'ils subissent la crise de plein fouet. Et nous donc comme si cela n'était pas le cas ?

Après une année 2012 où aucun accord salarial n'a pu être conclu, nous nous orientons, une nouvelle fois, vers un quasi gel des salaires. En effet, la proposition patronale, présentée le 11 février, se contente d'un léger rattrapage de la grille par rapport au SMIC. Celui-ci s'effectuera par le biais d'une augmentation inférieure à 1% pour les niveaux 120 à 150 qui recouvrent la majorité du salariat de la branche. Celle-ci ne

	Rapport CA/Effectifs		
	2010	2011	Evol.
Accueil téléphonique	43 750,00 €	45 180,72 €	3,27%
Domiciliation - hébergement	93 333,33 €	98 620,69 €	5,67%
Recouvrement de créances	70 769,23 €	71 515,15 €	1,05%
Renseignement économique et commercial	91 666,67 €	97 391,30 €	6,25%
Animation commerciale / optimisation linéaire et accueil évènementiel	34 800,00 €	37 720,00 €	8,39%
Accueil en entreprise	36 470,59 €	37 058,82 €	1,61%
Centre d'appel	38 490,57 €	41 481,48 €	7,77%
<b>Total</b>	<b>41 301,83 €</b>	<b>43 809,52 €</b>	<b>6,07%</b>

permet ni de combler la perte de pouvoir d'achat subie par les salarié-e-s depuis des années, ni de permettre une véritable reconnaissance de l'expérience acquise par chacun. La différence de rémunération entre les niveaux 120 et 150 est inférieure à **10€**.

La **CGT** milite pour une grille de rémunérations commençant à **1.700 €** avec des indices évoluant au minimum de 10 en 10.

**C'est la seule condition pour que les salarié-e-s de la branche puissent vivre dignement de leur travail.**

\* Ce rapport est disponible sur <http://www.soc-etudes.cgt.fr/index.php/dans-nos-branches/36-prestataires-de-services/1090-rapport-de-branche-2013>

### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé     Technicien     Agent de maîtrise  
 Cadre     Ingénieur

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**